

MINISTER VAN VERKEER EN WATERSTAAT

Notre référense:

DGP/SPO/u.02.02158

Objet:

Aide Memoire.

La Haye,

Ministre de Transport
M.G. de Robien
Arche Sud
92055 LA dëfense cedex 4
PARIS
Frankrijk

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

Aide mémoire

concernant le développement du transport de voyageurs par train à grande vitesse entre la France et les Pays-Bas.

Ces dernières décennies, le transport des voyageurs par train à grande vitesse s'est montré comme un des concurrents le plus réussi et le moins polluant du transport de voyageurs. La France a joué un rôle d'innovateur dans le développement de ce mode de transport moderne et a crée les conditions pour un réseau européen viable qui fait parti des réseaux transeuropéens (TEN).

Comme vous le savez sans doute, des travaux sont effectués aux Pays-Bas dans le domaine d'infrastructure et d'organisation afin que les Pays-Bas puisse se relier à ce réseau européen de liaisons à grande vitesse. Pour cela, une collaboration avec les pays voisins, dont la France en particulier, est indispensable. Les Pays-Bas se félicite que cette collaboration avec la France s'est toujours bien déroulée et souhaite que cela continue dans l'avenir.

Pour le transport à grande vitesse entre Paris et Amsterdam, l'Etat néerlandais a signé, l'année dernière, après un appel d'offre publique, un contrat avec la High Speed Alliance (HSA), un groupement entre KLM et la NS (les chemins de fer néerlandais). Ce contrat fait en sorte que la HSA puisse faire circuler 16 trains par jours entre Paris (Bruxelles) et Amsterdam pour une période de 15 ans.

Pour cela, l'ancien ministre français des transports, Monsieur Jean-Claude Gayssot, et la ministre des transports, Madame Tineke Netelenbos, ont passé un accord pour que :

- la SNCF et la HSA puissent collaborer;
- les 16 sillons journaliers soient disponibles en France ;
- les trains puissent arriver à la Gare du Nord.

En ce moment, la SNCF et la HSA (en collaboration avec la SNCB) travaillent ensemble pour mettre en oeuvre cet accord concernant le transport à grande vitesse entre Paris, Bruxelles et Amsterdam.

Cet accord est basé sur une exploitation du transport et des revenus attendus économiquement acceptables pour la SNCF et la HSA et sur la disponibilité de 16 sillons journaliers. Parallèlement, les transporteurs étudient le matériel roulant qui devra être utilisé pour le transport à grande vitesse sur la ligne Paris – Bruxelles – Amsterdam à partir de 2006.

Afin que le déroulement de ce projet pour le transport à grande vitesse puisse s'effectuer entre nos deux pays à partir de 2006, les Pays-Bas tiennent à porter à l'attention du nouveau gouvernement français l'accord passé au niveau ministériel.

J'assure que mon successeur respectera cet accord.

Veuilles agréer, Monsieur Le Ministre et Cher Collègue, l'expression de ma haute consideration,

Tineke Netelenbos

Hallen